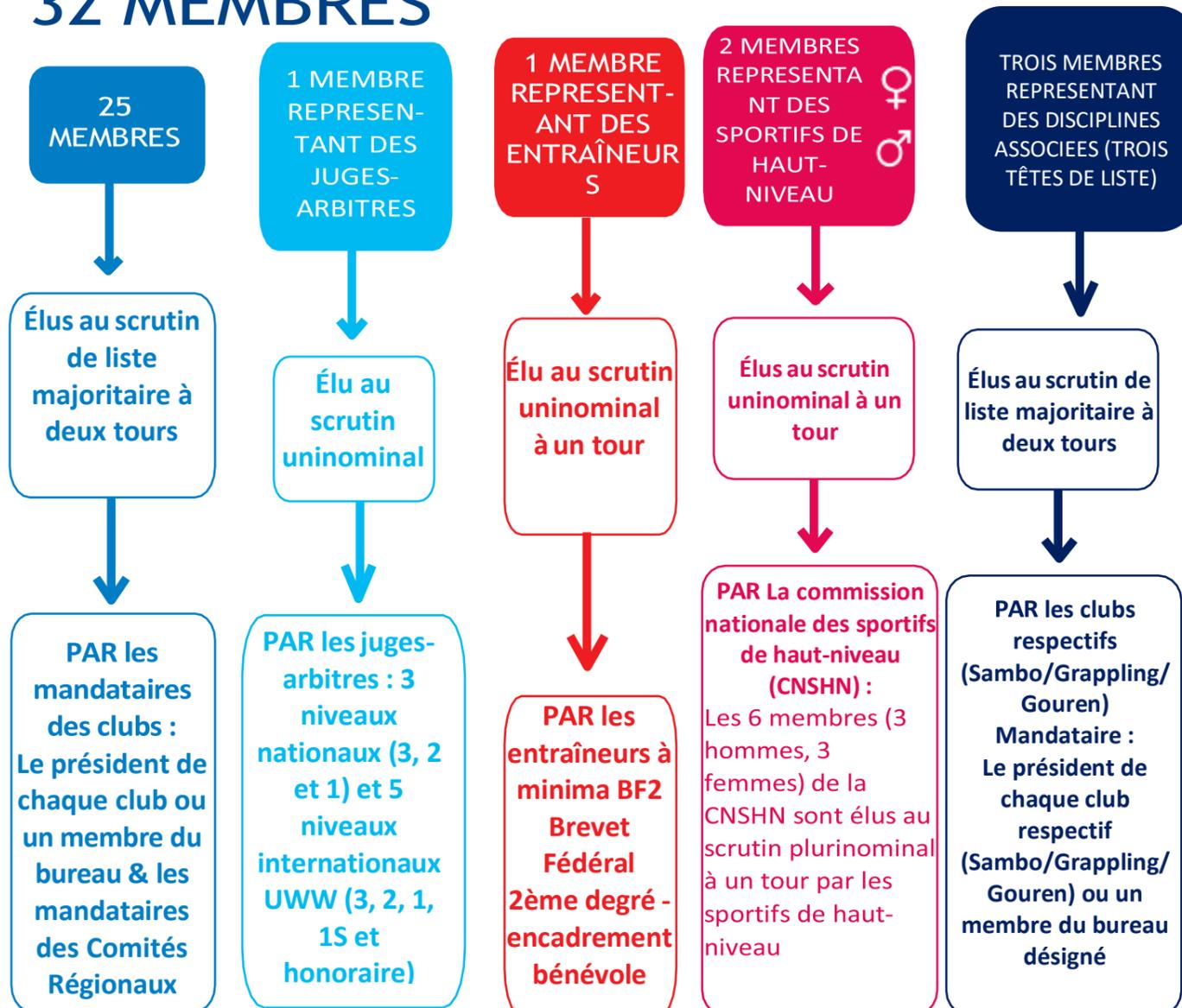


ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat 2024-2028

Conformément à la loi du 2 mars 2022 et à l'adoption des nouveaux Statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2024 et du Règlement Intérieur de la Fédération qui en découlent, le mode d'élection des membres du Conseil d'Administration de la Fédération change. Ce sont désormais cinq collèges électoraux qui sont constitués pour élire les 32 membres du Conseil d'administration selon le principe de parité, homme/femme, avec un écart maximum d'un membre.

32 MEMBRES



QUI VOTE ET COMMENT VONT SE DÉROULER LES ÉLECTIONS ?

1. Je suis un président(e) de club

Vote du samedi 21 décembre 2024 via la plateforme en distanciel

Je peux voter si :

- Je suis président(e) d'un club affilié, au plus tard le 19 novembre 2024, et à jour des obligations financières fédérales
- Je m'inscris sur la liste électorale au plus tard le 19 novembre 2024 à 23h59 à condition d'être licencié(e) depuis plus d'un an à la date de l'élection (soit avant 21 décembre 2023 0h00)
- Je suis majeur
- Je suis licencié(e) à la FFLUTTE et DA pour la saison 2023 avant le 21 décembre 2023 0h00 et au plus tard le 19 novembre pour la saison 2024
- Si je ne suis pas disponible en tant que président d'Association, je peux mandater un licencié, obligatoirement membre du bureau de mon club répondant aux critères ci-dessus pour le représenter au plus tard le 19 novembre 2024 (date butoir de désignation des mandataires à l'AG Elective).

2. Je suis un mandataire t(e) du Comité Régional

Vote le samedi 21 décembre 2024 via la plateforme en distanciel

Je peux voter si :

- J'ai été élu (e) à cet effet en tant que membre du conseil d'administration du comité régional et désigné par le Conseil d'Administration comme mandataire au plus tard le 19 novembre 2024 avant 23 h59, et à jour des obligations financières fédérales (licences)
- Je suis majeur à la date de l'élection
- Je suis licencié(e) à la FFLUTTE et DA pour la saison 2023 avant le 21 décembre 2023 0h00 et au plus tard le 19 novembre pour la saison 2024
- Si je ne suis pas disponible en tant que président d'Association, je peux mandater un licencié, obligatoirement membre du bureau de mon club répondant aux critères ci-dessus pour me représenter et désigner au plus tard le 19 novembre 2024 (date de réception des mandataires avant l'AG Elective).

3. Je suis juge-arbitre

Vote du 19 octobre via la plateforme en distanciel

Je peux voter si :

- Je suis titulaire d'une reconnaissance nationale et/ou internationale délivrée par la FF LUTTE (nationale 3 niveaux) et/ou UWW (internationale 5 niveaux)
- Je suis licencié(e) à la FF Lutte pour les saisons 2023 et 2024, et au plus tard le 18 septembre 2024 à 23h59
- J'ai 18 ans minimum, au plus tard le 19 octobre 2024 date de l'élection

4. Je suis entraîneur(e)

Vote du 19 octobre via la plateforme en distanciel

Je peux voter si :

- Je suis entraîneur diplômé (diplôme fédéral BF2 ou professionnel), à minima BF2 encadrement bénévole en autonomie
- Je suis licencié(e) et entraîneur de club Fédéral à la FFLUTTE, pour les saisons 2023 et 2024, au plus tard le 18 septembre 2024 23h59
- J'ai 18 ans minimum, au plus tard le 19 octobre 2024

5. Je suis sportif(ve) de haut-niveau

Vote du 19 octobre via la plateforme en distanciel

Je peux voter si :

- Je suis membre de la Commission Nationale des Sportifs de Haut-Niveau, conformément aux processus d'élection à ladite commission

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Conditions générales :

- Pour les saisons 2023 et 2024, je suis licencié(e) à la FFLUTTE au plus tôt avant le 21 décembre 2023 0h00 pour 2023 et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures pour 2024, le 19 novembre 2024 (texte à condition d'être licencié(e) depuis plus d'un an)
- J'ai 18 ans minimum la veille de la date limite des dépôts des actes de candidatures

Conditions spécifiques

1. JE VEUX ME PRÉSENTER AU SEIN D'UNE LISTE

Si je me présente en tant que médecin, je dois disposer d'un diplôme de docteur en médecine reconnu en France (Médecin du Sport si possible).

Je ne peux pas me présenter si :

- Je suis salarié(e) de la FFLUTTE ou de d'une structure déconcentrée
- Je suis fonctionnaire (Cadre Technique Sportif placé auprès de la FFLUTTE et DA)

3. JE VEUX ME PRÉSENTER AU POSTE DE REPRÉSENTANT DES ENTRAÎNEURS

- Être majeur(e)
- Être titulaire d'une licence active, au moment du dépôt de la candidature et titulaire à minima du brevet fédéral 2ème degré.
- Être encadrant bénévole et licencié depuis au moins une année à la date de l'élection à l'exclusion de toute licence en tant que conseiller technique sportif d'état délivrée par la FFLUTTE.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction au regard du contrôle d'honorabilité.

2. JE VEUX ME PRÉSENTER AU POSTE DE REPRÉSENTANT DES JUGES-ARBITRES

- Être titulaire d'au moins une licence FFLDA active et une reconnaissance internationale UWW (5 niveaux) ou fédérale de Juge-Arbitre National (3 niveaux) délivrée par la FFLDA au cours des deux saisons sportives ou années civiles y compris celle de l'élection, acte de candidature au plus tard 30 jours calendaires avant l'élection du représentant des juges-arbitres

4. JE VEUX ME PRÉSENTER AUX POSTES DE MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

- Il faut être majeur et avoir été inscrit(e) au sur la liste SHN ((élite, senior, relève, reconversion) au moins trois années durant les quatre années précédant la date de l'élection de cette commission (CNSHN) et au plus tard 45 jours avant cette élection

Chaque licencié ne peut être candidat que dans une seule catégorie de collège électoral.

Avertissement : les éléments communiqués ci-dessus ne sont qu'une information.

Seuls les documents établis et votés dans le cadre d'assemblée générale extraordinaire et ordinaire font foi.

Election des Commissions nationales sportives (Sambo/grappling/G

Conditions Générales : Le ou la Présidente de la CSN (Sambo/Grapppling/Gouren) sera élu(e) deux mois (60 jours calendaires) avant l'AG Elective fédérale par les clubs de (Sambo/Grapppling/Gouren) affiliés à la FFLDA. La tête de liste sera porteuse d'une liste de dix membres, y compris sa personne, en respectant la parité, soit 5 femmes et 5 hommes qui composeront la CSN (Sambo/Grapppling/Gouren). La tête de liste sera membre du conseil d'administration et un des trois présidents des commissions nationales (Sambo/Grapppling/Gouren) siègera au Bureau fédéral

Election des commissions sportives nationales (Sambo/Grapppling/Gouren) Dimanche 20 octobre 2024